

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALT - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme GARRET (pouvoir M. MARTIN) - Mme DELEBARRE (pouvoir M. MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Archives municipales - Dépôt de documents de Monsieur Christian Berthier - Contrat de dépôt**

Madame Bessis, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Christian Berthier, historien, souhaite déposer aux archives de la Ville des photographies de Dijon dans les années soixante, dont il est propriétaire.

Les conditions du dépôt sont décrites dans le contrat annexé au rapport.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider l'acceptation par la Ville du dépôt de photographies de Monsieur Christian Berthier aux archives municipales ;

2. approuver le projet de contrat à passer entre la Ville et Monsieur Christian Berthier, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3. m'autoriser à signer le contrat définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 DEC. 2007



PUBLIÉ LE 27.12.07

CONTRAT DE DEPÔT

Entre la ville de Dijon, représentée par son maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2007

Ci-après dénommée le dépositaire

Et Monsieur Christian Berthier domicilié 4, rue Félix Trutat à Dijon

Ci-après dénommé le déposant

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Le déposant dépose au service des archives de la ville de Dijon, sous forme d'originaux, les archives dont il est propriétaire et dont un état succinct est annexé au présent contrat.

Article 2 – Le dépositaire prend à sa charge les frais de transport, de conservation matérielle, de classement et d'inventaire des documents déposés.

Article 3 – Le dépositaire assumera uniquement la responsabilité des documents répertoriés dans l'inventaire qui en sera dressé ultérieurement dans le plus bref délai possible.

Article 4 – L'inventaire des documents déposés sera établi en deux exemplaires minimum, dont l'un sera remis au déposant.

Article 5 – Toute communication des documents déposés devra être soumise à l'autorisation écrite du déposant.

Article 6 – Toute reproduction de documents, pour quelque raison que ce soit, sera soumise à l'autorisation écrite du déposant.

Article 7 – Tout prêt de documents pour exposition sera soumis à l'autorisation écrite du déposant.

Article 8 – Le déposant désignera ses enfants, Monsieur Vincent Berthier et Madame Luce Hélène Garcia comme les personnes habilitées à donner les autorisations prévues aux articles 5, 6 et 7.

Article 9 – Le déposant donne délégation au dépositaire pour donner les autorisations prévues aux articles 5, 6 et 7 dans le cas où il lui serait impossible de répondre dans un délai de trois mois.

Article 10 – Le tri et le classement des documents incombera au dépositaire. Si nécessaire, le dépositaire établira la liste de documents dont il propose l'élimination et la soumettra au visa

du déposant. Le déposant ne pourra s'opposer à l'élimination de documents qu'en raison de nécessités juridiques. En cas contraire, il pourra reprendre les documents dont l'élimination est proposée, cette faculté pouvant s'exercer dans un délai de trois mois, à l'expiration duquel le dépositaire sera habilité à procéder à l'élimination.

Article 11 – Si le déposant souhaitait dénoncer le présent contrat, il devrait en donner avis au dépositaire par lettre recommandée. Cette dénonciation ne prendra effet qu'à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de réception de la dite lettre. La restitution des documents au lieu désigné par le déposant se fera à ses frais. Décharge sera alors donnée au dépositaire.

Article 12 – Le déposant pourra être tenu de rembourser au dépositaire les dépenses engagées pour la conservation matérielle et le traitement des documents déposés. Le dépositaire pourra en outre faire exécuter à ses frais un microfilm de tout ou partie des documents restitués.

Article 13 – Les reproductions de documents déposés réalisées par les soins ou aux frais du dépositaire resteront la propriété de celui-ci. Leur communication sera soumise aux conditions imposées par l'article 5.

Fait à _____, le _____

En deux exemplaires originaux.

Le dépositaire,

Le déposant,

**Dijon dans les années 60 : liste de 88 photos déposées par
Monsieur Berthier**

1	
2	Vue aérienne Ilot Dauphine
3	Portrait de François RUDE
4	Moulins à vent
5	Loge maçonnique
6	Portrait de Crébillon
7	
8	Rues rayées du plan
9	
10	Vue aérienne zone nord
11	Vue aérienne lac Kir
12	Remparts rue de Tivoli
13	Faculté de médecine
14	Vue aérienne Palais Ducal
15	Vue aérienne hôpital du Bocage
16	Liaison Eiffel
17	Fontaine du creux d'Enfer
18	Nouvelle voie devant l'hôpital
19	Hôtel Buffon
20	Portrait de Jean sans Peur
21	Escalier hôtel de Dampierre
22	Place Saint Bernard

23	Chapelle avenue Aristide Briand
24	Maison rue Amiral Roussin
25	Maison rue Amiral Roussin
26	Usine Pernot rue de Jouvence
27	Défilé de musique
28	Mitrailleuse
29	Distribution d'armes rue de l'hôpital
30	Lac Kir
31	33 rue de la Préfecture
32	Fontaine des Suisses
33	Vue aérienne Lycée Eiffel
34	Marc d'or le ruisseau de la Fontaine d'Ouche
35	Direction des impôts
36	Pieta rue du Chaignot
37	Escalier n° 32 rue de la Préfecture
38	Le nouvel abattoir
39	Vue aérienne l'hôpital du Bocage
40	
41	Fontaine des Suisses
42	Lac Kir
43	Hôtel de Vogue
44	Centre sportif lac Kir
45	Silos le long du canal
46	Barrage Lac Kir
47	Emplacement des anciens abattoirs

48	Construction du Lycée Eiffel
49	Zone industrielle nord
50	Affiche foire gastronomique 1922
51	Vue aérienne zone industrielle de Longvic
52	Inondations camping Lac Kir
53	Plan cercle hippique
54	Vierge rue du Suzon
55	Vierge de la rue Monge
56	Effigie d'un saint protecteur d'immeubles
57	Saint Jean l'évangéliste rue de la manutention
58	Saint Jean-Baptiste rue Berbisey
59	Salle du conseil Municipal
60	Vue aérienne hôpital du Bocage
61	Vue aérienne Sainte Bernadette
62	Eaux de la station d'épuration
63	La gueule de l'Ouche
64	Autoroute
65	Plans de la préfecture
66	Vue aérienne Saint Bénigne
67	Nouveau Crédit Lyonnais
68	Dépose de la statue place Grangier
69	Ancien Crédit Lyonnais
70	Vue aérienne Lac Kir
71	Déviation hôpital

72	Parking rues Bossuet/Bourg
73	Place Emile Zola
74	Vue aérienne place Grangier
75	Destruction de la place Grangier
76	Creusement parking place Grangier
77	Statue place du 30 octobre
78	Marchande de fleurs au théâtre
79	Inondation 1965
80	Inondation 1965
81	Exposition de la bataille de Nancy cellier de Clairvaux
82	Vue aérienne Amphithéâtre Aristote
83	Façade rue Verrerie
84	Mise en eau Lac Kir
85	Immeuble «Art nouveau» place Grangier
86	Amélioration circulation vers viel hôpital
87	Le coin du miroir vu du ciel
88	Réquisition (2.VIII.1914) des véhicules
89	Armée de l'air et le chanoine